

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PAR VISIOCONFERENCE DU BUREAU DIRECTEUR DU 5 FEVRIER 2021

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6)

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général)
Mathieu LEMERCIER (Trésorier) à partir de 18h30
Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe)
Valérie BERGER-CAPBERN
Thierry VERMEERSCH

Membre excusé et pouvoir (1)

Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI
Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Jean-Philippe STEFANINI

Le Président ouvre la séance à 17h

Il fait un point préalable sur la prise de licence qui est en recul de près de 30% à fin janvier (4776 licenciés/6565 l'année précédente à la même date). Il estime que ce sont les licenciés consommateurs de compétition qui n'ont pas repris leur licence et qu'il pourrait être utile de prévoir dans le cadre de la campagne de communication une capsule vidéo sur la thématique de la vie des clubs.

Il propose de traiter les différents points de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau directeur du 20 janvier 2021

Après prise en compte d'une demande de précision sur la signification du terme IT qui est le sigle anglais de Technologies de l'information, le compte-rendu du Bureau directeur du 20 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Honorabilité et RGPD

Le Secrétaire général fait le point sur ces sujets :

Concernant le recensement des informations relatives au traitement automatique des informations d'état civil des dirigeants et des encadrants, nous rencontrons des petites difficultés de mise en œuvre, un pourcentage significatif de prise de licence pour ces personnes étant faites sans que l'ensemble des champs soient remplis. Le Secrétaire général propose d'informer les clubs de la liste de leurs licenciés dans cette situation en leur précisant que tant que l'information ne sera pas complète, ils ne peuvent pas exercer des fonctions de dirigeants ou d'encadrants.

Le Bureau directeur valide cette démarche.

Par ailleurs nous restons sans réponse du Ministère sur certaines difficultés ponctuelles sur les lieux de naissance suite à des fusions de communes. Il est proposé que le DTN fasse également remonter l'information à son correspondant au Ministère.

Il indique également que les premiers échanges de données avec le Ministère ne nous ont pas encore été demandés.

Le DTN précise que le sujet reste une préoccupation majeure du Ministère chargé des Sports et qu'un référent Honorabilité a été nommé au sein de la Direction technique nationale. Il s'agit de Rémi GARDIN qui a déjà suivi plusieurs séances de formation. Cela nous conduira à compléter les modules de formation fédérale spécifiques.

Concernant le RGPD nous allons devoir traiter la question des téléchargements automatiques qui étaient effectués par les ligues pour l'actualisation de systèmes d'inscription aux courses.

Le dialogue avec Robert MARIQUE concernant l'accès à notre fichier archive se poursuit, celui-ci souhaitant explorer pour le moment la possibilité de prendre une licence dirigeant dans un club ami.



3. Reprise de l'activité

Le Secrétaire général fait le point sur ce sujet. La Fédération a interrogé le Ministère, via la DTN, sur la possibilité de maintenir nos compétitions. La réponse a été très claire. Elle figure comme point 2.5.5 de la Foire aux questions publiée le 1^{er} février dernier par le Centre Interministériel de Crise :

2.5.5. Les championnats peuvent-ils se poursuivre ?

S'agissant de la pratique amateur, les établissements sportifs couverts sont fermés au public. **Les établissements sportifs de plein air ne sont ouverts que pour les activités physiques individuelles.**

Néanmoins, les sportifs professionnels et de haut niveau peuvent poursuivre leur activité dans les établissements sportifs. Des matchs peuvent se tenir à huis clos, et les personnes nécessaires à l'organisation de la compétition ou à sa diffusion peuvent se rendre dans les établissements sportifs, dans le respect des mesures sanitaires édictées par le décret du 29 octobre 2020 ainsi que dans le respect de l'instruction frontalière en ce qui concerne les matchs et compétitions d'envergure internationale.

Notre demande sur la possibilité d'avoir plus de visibilité sur la temporalité de cette mesure n'a pas eu de réponse positive. Nous en restons à « jusqu'à nouvel ordre. »

Une discussion a lieu sur l'opportunité de saisir le CNOF de l'inégalité de traitement entre sports du fait de la dérogation obtenue pour la poursuite de la Coupe de France de Football à laquelle les clubs amateurs peuvent participer. Sur suggestion du Président, il est décidé de profiter de la prochaine réunion des fédérations non olympiques prévue la troisième semaine de février pour faire remonter cette question.

Le débat se porte alors sur la nécessité ou non d'annuler nos compétitions jusqu'à une date à fixer comme l'ont fait d'autres fédérations (Athlétisme par exemple) en s'appuyant par exemple sur la date de fin de l'état d'urgence sanitaire. Après discussion, il est décidé de proposer lors du prochain comité directeur la suspension des compétitions jusqu'à fin mars, ne serait-ce que par rapport au délai de préparation des compétitions.

Dans cette situation il est proposé d'encourager l'organisation d'entraînements avec boitiers SportIdent en utilisant toutes les ressources disponibles d'applications numériques pour maintenir la notion de challenges. Une LettreOClubs spéciale sera diffusée rapidement pour rappeler le contexte réglementaire et fournir plus d'informations sur les outils numériques disponibles.

4. Campagne de communication

Un point est fait sur la campagne de communication en cours. Les retours sont positifs.

Le Secrétaire général présente les 4 devis recueillis pour le tournage de prises de vues pour la campagne destinée au grand public sur les thèmes « Rejoignez le silence de la forêt », « la CO en famille » et « la CO pour tous ».

La proposition la moins disant financièrement (pour un montant TTC de 1865€) hors frais de déplacement est retenue à l'unanimité.

Le Bureau directeur remercie Jean-Claude RAGACHE pour sa participation active au travail de réflexion menée en dans le cadre de cette campagne.

Arrivée de Mathieu LEMERCIER

5. Préparation de l'Assemblée Générale FFCO du 20 mars 2021

Le Secrétaire général fait le point sur la préparation de l'AG.

La commission de surveillance des opérations électorales a validé 21 candidatures au prochain Comité Directeur, reçues dans les délais et considérées par elle comme conformes. Le Comité directeur réuni demain 6 février devra arrêter la liste des candidats. Du fait des règles de représentativité fixée par l'article L131-8 du Code du sport imposant une proportion minimale de 40 % des sièges pour les personnes de chaque sexe, il précise que le quota de femmes (8) ne pourra pas être atteint. Il y a donc déjà plus de candidats « homme » que de sièges disponibles.

Le travail de préparation de l'AG se poursuit normalement avec la collecte des différents rapports des commissions.

Il est également décidé que la préparation du budget 2022 qui sera soumise au vote de l'AG sera faite dans un esprit de continuité. Lors de sa présentation, il sera bien précisé qu'il ne tient pas compte d'éventuels changements de ligne politique liés à l'installation d'une nouvelle équipe fédérale pour l'olympiade à venir.



6. Haut Niveau - Aides personnalisées

Le DTN informe le Bureau directeur de modifications concernant les aides personnalisées dans le cadre du contrat de performance sportive pour l'année 2021. Les aides sociales et les aides à la formation sont désormais ciblées uniquement vers les athlètes en liste SHN et son montant réduit de 37 000€ à 20 000€.

Dans ce contexte le support de nos autres sportifs de haut niveau (sportifs en liste « collectifs nationaux » et les meilleurs sportifs en CO à VTT seniors) va reposer sur les fonds propres de la FFCO.

Le Bureau directeur à l'unanimité confirme le maintien de cette aide pour 2021.

7. Encadrement du haut-niveau

Le DTN expose au Bureau directeur ses propositions d'encadrement du haut niveau et interroge sur la possibilité de proposer un statut de contractuel à la personne en charge de l'intendance des Equipes de France. Après discussion, le Bureau directeur se dit favorable à la recherche d'une solution technique pour proposer un statut non bénévole à cette personne. Sandrine TAISSON est en charge de ce travail.

Il informe également le Bureau directeur d'une proposition d'évolution du tarif des prestations médicales (200€ brut/jour) et du maintien du tarif des prestations techniques (20€/heure ou 160€ brut/jour). Le Bureau directeur approuve ces propositions. Il est suggéré la mise en place d'une grille avec une évolution annuelle en fonction de l'indice des prix).

8. CQP Cartographie de Course d'Orientation

Le DTN expose la difficulté que nous rencontrons pour maintenir le CQP de Cartographie de Course d'Orientation du fait de l'absence de cohortes de diplômés. Après discussion, le Bureau directeur recommande de laisser la porte ouverte à une inscription au registre spécifique, le temps à la prochaine équipe fédérale de se pencher sur le sujet.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Le DTN précise également que concernant la session en cours la 2ème partie de formation se tiendra du 15 au 19 février puis du 22 au 26 février 2021. L'examen final est prévue 1 journée dans la semaine du 22 au 26 mars 2021 : étude de cas 4h et entretien 20 min sur les 2 réalisations cartographiques lors du stage professionnel.

9. CQP animateur de Course d'Orientation

Le DTN indique que concernant ce CQP, l'Organisme Certificateur de la branche professionnelle a accusé réception de la lettre d'intention de renouvellement du CQP animateur de CO. Elle sera actée lors de la séance du 9 février. Rémi GARDIN a rédigé la note d'opportunité (argumentaire de 35 pages pour justifier de l'opportunité du diplôme). Elle sera envoyée après mise en page pour étude par la branche professionnelle Sport.

Concernant la prochaine session prévue en mai/juin il rappelle qu'il s'agit d'une session spécifique pour les accompagnateurs en montagne et les Brevets d'Etat Ski. Après discussion, il est décidé de demander au prestataire communication actuel de consacrer un peu de temps à une action de communication sur cette formation.

10. Date du prochain Bureau directeur

Le prochain Bureau directeur, est prévu le 4 mars en fin d'après-midi par visioconférence.

Fin de réunion à 19h55

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire général
Jean-Philippe STEFANINI

